



CTL du 14 octobre 2021

Compte rendu

En réponse aux liminaires et avant d'attaquer le sujet principal du Nouveau Réseau de Proximité (NRP), le directeur a indiqué que les Établissements France Services (EFS) ne renforcent pas le maillage territorial de la DGFIP, mais qu'ils remplissent leur rôle de point de contact au plus près des usagers.

Nous avons à nouveau demandé un bilan chiffré de l'activité des EFS qui nous permettra d'avoir une vue objective de la réalité des fréquentations et des sollicitations purement DGFIP.

Le sujet de la réforme de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables a également été abordé. Nous avons souligné notre inquiétude d'y voir la remise en cause de la séparation entre ordonnateur et comptable. Le directeur ne partage pas cette inquiétude : « le système est à bout de souffle, il ne fonctionne plus, la réforme vise un recouvrement plus efficace et n'est pas une remise en cause de cette séparation ».

Pour Solidaires finances publiques, cette réforme supprime néanmoins un verrou du fait de l'alignement des responsabilités de l'ordonnateur et du comptable.

Ce CTL était convoqué pour la mise en place au 01/01/2022 et 01/09/2022 des dernières opérations NRP. Nous avons, une nouvelle fois, dénoncé cette réforme qui se fait à marche forcée, sans moyens et avec un manque de personnel récurrent dans le département.

Nous avons largement insisté sur la situation du Service de Gestion Comptable (SGC) de Castres/Puylaurens et de la Trésorerie Hospitalière (TH) de Mazamet qui, malgré toutes les bonnes volontés, vont se retrouver dans une situation plus que difficile.

Nous avons fait le parallèle entre la mise en place de la Trésorerie Hospitalière et la création du Service Publicité Foncière Enregistrement (SPFE) départemental qui, trois ans après, rencontre toujours de grosses difficultés, qui impactent aussi les autres services tels que les Services des Impôts des Particuliers (SIP). Ces difficultés vont, d'ailleurs, encore s'accroître avec une activité exceptionnelle liée au projet d'autoroute Castres/Toulouse. Le directeur nous a informé qu'il a fait une demande de soutien du Service d'Appui Publicité Foncière (SAPF). S'agissant du parallèle entre ces deux

services, il porte sur le renouvellement important de l'équipe composant ces structures lors de leur création et la perte de technicité qui en découle. Les retards accumulés au départ ne sont jamais rattrapés si les moyens ne suivent pas.

Concernant le SGC de Castres/Puylaurens, la multiplicité des opérations à mener de front au 1^{er} janvier 2022 est totalement effrayante. Là encore, la question des moyens est posée.

Dans un cas, comme dans l'autre, la direction assure qu'elle renforcera ces services autant qu'elle le peut, avec des agents de l'Équipe Départementale de Renfort (EDR) notamment... dans la limite des moyens de la DDFIP... et en espérant qu'il n'y ait pas de besoins urgents ailleurs dans la même période... Bref, Solidaires Finances Publiques a rappelé sa demande de desserrement du calendrier et condamné la surdité de la direction.

Nous avons également exprimé notre inquiétude quant à la situation des effectifs au sein du SIP de Castres qui engendre un malaise général dans le service et ne leur permet pas de préparer sereinement la réorganisation du SIP de Castres/Mazamet et de l'antenne de Lavour.

Sur le site de Gaillac, les locaux devraient finalement être conservés en totalité (il était question d'en rendre une partie à la maire). Cela permettra, au 1^{er} étage, d'installer un bureau pour les Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL), un bureau pour les collègues du SIP d'Albi qui assureront l'accueil de proximité et de conserver l'espace restauration. Le deuxième étage sera partagé entre les douanes et le SGC qui récupère des m². Un service administratif de l'éducation nationale pourrait également s'installer dans les locaux vacants au premier étage.

Solidaires finances publiques s'est enfin interrogé sur le périmètre d'intervention des CDL, car les ressorts géographiques sont disparates, et sur leur positionnement vis à vis des SGC. La direction a organisé leur implantation :

- en tenant compte du grade des CDL,
- de façon à ce qu'ils soient en relation avec un seul SGC,
- afin qu'ils conseillent l'ensemble des communes du ressort d'une même communauté de communes ou d'agglomération.

Concernant le positionnement, le directeur a insisté sur le fait que les SGC et les CDL doivent parler d'une seule voix.

Le devenir des CDL est également une source de questionnement :

- que se passera-t-il en cas de vacance de poste ?
- que se passera-t-il quand il n'y aura plus d'anciens comptables pour assurer la fonction ?

A la première question, le directeur répond que les autres CDL pourront intervenir en attendant la nomination d'un nouveau. Face à nos demandes de précisions, il a ajouté qu'au 1^{er} septembre 2022, 8 CDL seront en fonction alors que le schéma initial du NRP en prévoyait 10. Il est donc possible, en fonction des emplois vacants au 01/01/2023, que 2 autres CDL viennent compléter le dispositif.

S'agissant de nommer à un emploi de CDL un agent qui n'aurait pas de profil comptable, la direction répond que cela arrivera certainement. D'ailleurs, certains collègues auraient déjà manifesté un intérêt pour cette fonction. Tout ne serait alors question que de formation...

Calendrier beaucoup trop contraint, manque de moyens, les difficultés seront nombreuses en janvier 2022 et pendant au moins plusieurs mois. Un mieux peut être espéré après les opérations TRF (fusion des bases), mais il n'existe aucun calendrier et la direction n'a aucune visibilité. Solidaires Finances Publiques Tarn veillera donc sur vos conditions de travail, comme toujours, et n'hésitera pas à intervenir par tous les moyens à notre disposition (droit d'alerte, visite CHSCT...). Il ne tient qu'à vous de nous solliciter, de nous faire remonter les informations, pour que nous puissions agir tous ensemble.